



Effets de la légalisation du cannabis sur les interactions des jeunes avec le système de justice pénale

Auteurs : Akwasi Owusu-Bempah, Ph.D, Scot Wortley, Ph.D., Roksolyana Shlapak, Nigel Lake
Synthèse par : Karen Pacheco, Chandni Sondagar

Contexte du projet

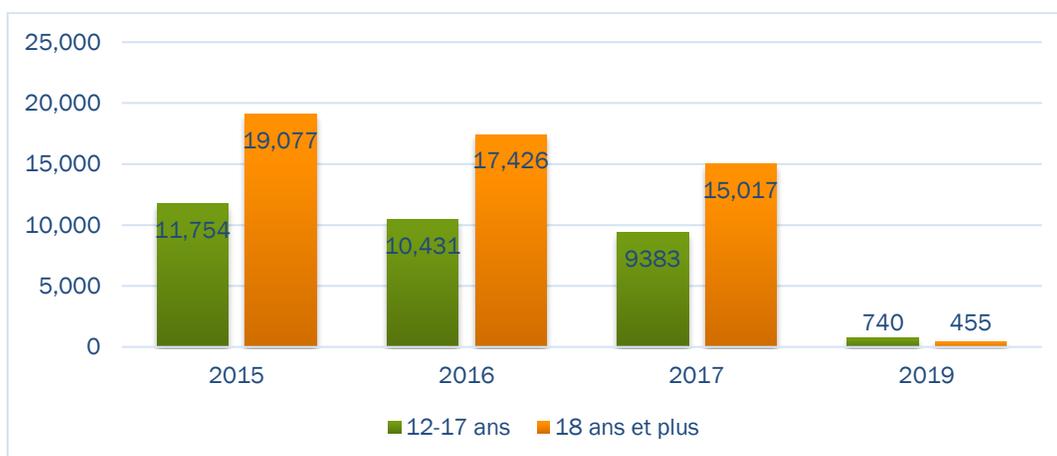
L'un des principaux objectifs de la *Loi sur le cannabis* est de restreindre l'accès des jeunes au cannabis et de priver de profits le marché illicite. En vertu de la *Loi*, la possession de plus de cinq grammes de cannabis reste une infraction criminelle pour les moins de 18 ans. De plus, les jeunes sont maintenant assujettis à de nouvelles sanctions provinciales et territoriales pour la possession.

À ce jour, on sait peu de choses sur l'incidence de la *Loi sur le cannabis* sur les interactions des jeunes avec le système de justice pénale. La présente étude visait à combler ce vide en déterminant combien de jeunes entrent en contact avec le système de justice pénale, notamment avec les services policiers, les tribunaux et les services correctionnels, en raison d'infractions liées au cannabis et quelles sont la nature et les conséquences de ces interactions. Des données de Statistique Canada allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ont servi à réaliser cette étude¹.

Grands constats

- La légalisation a entraîné une diminution considérable (jusqu'à 97 %) des accusations de possession de cannabis, et cela davantage chez les 18 ans et plus que chez les 12 à 17 ans (figure 1).

Figure 1. Nombre d'accusations de possession de cannabis chez les jeunes (12 à 17 ans) vs chez les adultes (18 ans et plus) au Canada, avant et après la légalisation

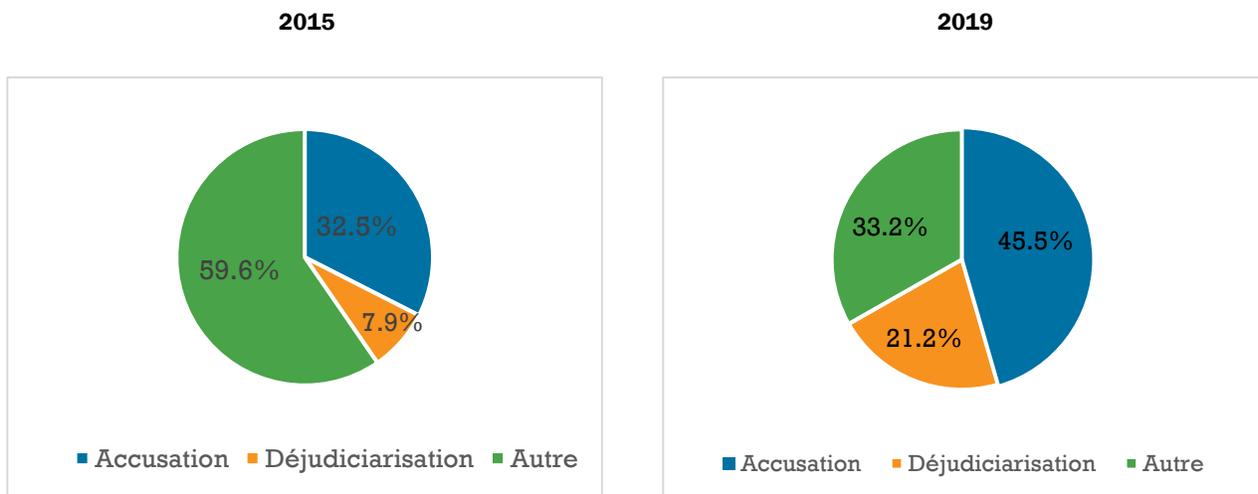


¹ Voir le rapport technique (disponible sur demande) pour en savoir plus sur les méthodes et les sources de données utilisées.



- **On a observé dans les provinces et territoires des variations dans le traitement post-légalisation des jeunes accusés de possession de cannabis².** La Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Québec affichaient les taux les plus élevés d'accusations de possession pour des jeunes, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard affichaient les taux les plus faibles.
- **La majorité des personnes accusées de possession de cannabis était des jeunes.** Les jeunes étaient aussi plus susceptibles de faire face à des accusations criminelles plutôt qu'à des mesures de déjudiciarisation ou à des mises en garde informelles avant la légalisation qu'après.
- **Même s'il y a eu moins d'affaires, les causes impliquant des jeunes étaient plus susceptibles d'aboutir à des accusations criminelles.** Le pourcentage de cas de possession de cannabis qui ont donné lieu à une accusation criminelle est passé de **32 % en 2015 à 45 % en 2019**. (Voir la pointe bleue Accusation à la figure 2.)
- **Les cas de possession par des jeunes étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une mesure de déjudiciarisation.** Le pourcentage de cas de possession de cannabis donnant lieu à une déjudiciarisation formelle est passé de **7,9 % en 2015 à 21,2 % en 2019** chez les jeunes au Canada. (Voir la pointe orange Déjudiciarisation à la figure 2.)
- **Les cas de possession par des jeunes étaient moins susceptibles d'être résolus de manière informelle.** Le pourcentage de cas de possession de cannabis impliquant une résolution informelle, comme le retrait des accusations, l'émission d'un avertissement, etc., a chuté de **59,6 % en 2015 à 33,2 % en 2019**. (Voir la pointe verte Autre à la figure 2.)

Figure 2. Pourcentage d'affaires de possession de cannabis et leurs issues, avant et après la légalisation

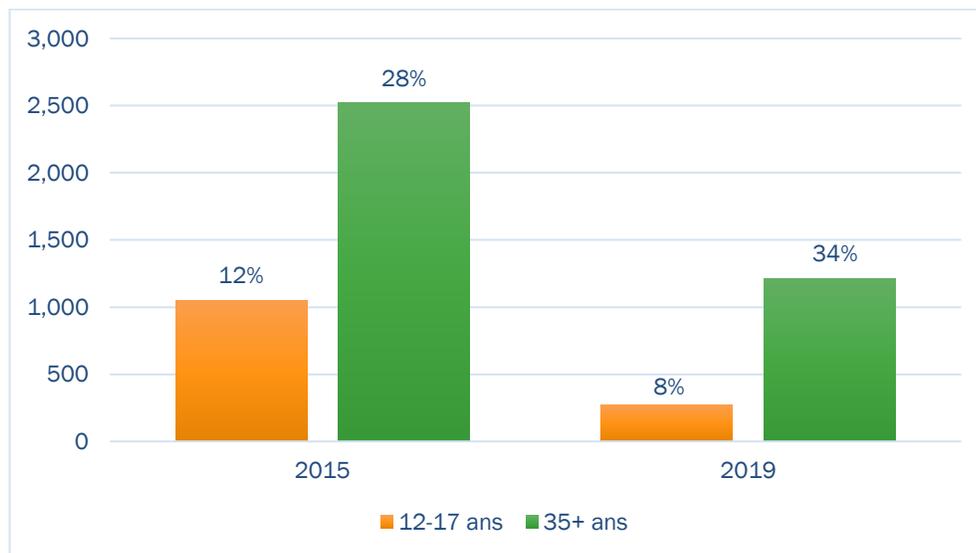


- **Il y a eu moins d'accusations de trafic et de vente chez les jeunes que chez les adultes.** Contrairement à la possession de cannabis, la baisse des accusations de trafic et de vente est plus importante chez les jeunes contrevenants de 12 à 17 ans (figure 3).

² À noter que les provinces et territoires ont établi des interdictions différentes en vertu de leur propre réglementation pour la possession de cannabis.



Figure 3. Accusations de trafic, de vente et de distribution de cannabis au Canada, par groupe d'âge, avant et après la légalisation



Points à retenir

Le nombre de jeunes accusés d'infractions liées au cannabis a considérablement diminué à la suite de la légalisation. Cette diminution est importante pour atténuer les conséquences négatives associées à la criminalisation.

D'autres études sont nécessaires

- Vérifier si la baisse des accusations de possession de cannabis se poursuit et déterminer comment les interactions des jeunes avec le système de justice pénale évoluent avec le temps.
- Mieux comprendre les expériences des jeunes avec les programmes de déjudiciarisation provinciaux et territoriaux.
- Comprendre si des facteurs démographiques comme la race influent sur l'issue des affaires, ce qui est important pour évaluer si les changements associés à la légalisation du cannabis sont vécus équitablement.
- Examiner la collecte systématique de données raciales dans le système de justice pénale pour identifier et traiter les disparités raciales dans les accusations liées au cannabis.

